

CONDITIONS GENERALES DE VENTE COLE-PARMER FRANCE LIMITED

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (les « **CGV** ») ont pour objet de régir les relations commerciales entre la société Cole-Parmer France Ltd, société de droit anglais, dont le siège social est situé 3rd Floor 1 Ashley Road, Altrincham, Cheshire, United Kingdom, WA14 2DT (Royaume-Uni) immatriculée sous le numéro 06381141 à Londres (Royaume-Uni), via sa succursale immatriculée en France sous le numéro 538 339 904 RCS BOBIGNY, située 7 rue du Canal – 93420 VILLEPENTE (le « **Vendeur** ») et toute personne située sur le territoire de la France métropolitaine qui effectue, par tout moyen un achat de produits, matériel et équipement proposés à la vente par le Vendeur, en ce compris les services associés à l'achat dudit produit (les « **Produits** ») dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale (le « **Client** »).

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS – PASSATION DES COMMANDES

Les CGV prévalent sur tous autres documents émanant du Client tels que ses conditions générales d'achat utilisées qu'ils aient ou non été portés à la connaissance du Vendeur par le Client. Elles peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion du Vendeur. Les CGV applicables sont celles en vigueur chez le Vendeur à la date de l'envoi de l'accusé réception de la commande (intitulé « Confirmation de Commande ») adressé par le Vendeur par écrit (courrier électronique ou fax) (« **Accusé Réception** »). Les CGV et l'Accusé Réception constituent ensemble le « **Contrat** » ou la « **Commande** ».

Le Contrat ne peut être modifié que par avenant dûment signé par le Client et le Vendeur.

Afin de commander des Produits, le Client adresse au Vendeur une demande indiquant notamment la référence des Produits en retour, le Vendeur adresse l'Accusé Réception auquel sont jointes les CGV applicables. Dès réception de l'Accusé Réception par le Client, il doit en vérifier le contenu qui peut différer de sa commande initiale et prendre connaissance des CGV. En cas de désaccord du Client avec les termes du Contrat, il pourra annuler sa commande dans les 24 heures suivant la réception de l'Accusé Réception par email; à défaut la commande sera ferme et définitive et le Client sera réputé avoir accepté tous les termes du Contrat. En effet, le Vendeur n'est engagé que s'il a expressément accusé réception ou confirmé la commande au Client.

Dans le cas où le Client souhaiterait modifier ou annuler une commande définitive, cette demande devra intervenir par email avant l'expédition des Produits étant entendu que le Vendeur reste libre d'accepter ou non cette annulation et d'y imposer des conditions notamment de facturer des frais administratifs en cas de modification de la commande. Aucune modification ou annulation de Produits personnalisés ou périssables n'est possible.

3. PRIX

Sauf accord particulier contraire, tous les prix indiqués sont susceptibles d'être modifiés avant l'expédition des Produits. Toute proposition commerciale ou devis adressé par le Vendeur préalablement à l'envoi d'un Accusé Réception d'une commande n'est communiqué qu'à titre informatif.

Les prix applicables à toute vente de Produits sont ceux en vigueur au jour de la conclusion du Contrat, à savoir la date de l'envoi de l'Accusé Réception.

Sauf convention particulière, les prix s'entendent en euro et nets de frais, hors taxes et hors charges de toute nature. Les frais, notamment de livraison, TVA, droit de douanes et/ou charges, taxes ou impositions de toute nature (existantes ou à venir) sont supportés par le Client et seront ajoutés au montant dû au titre de la commande si leur montant est connu avant la facturation, le cas échéant.

Dans le cas où le Vendeur aurait commis une erreur matérielle ou typographique manifeste dans l'Accusé Réception, le Vendeur pourra modifier le prix convenu.

4. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf convention ou indication contraire dans l'Accusé Réception, les Produits sont payables comptant à la commande à quatorze (14) jours date de facture. Les factures doivent être payées dans la monnaie indiquée dans l'Accusé Réception. Aucun paiement par lettre de change ou traite n'est accepté et aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Le Vendeur peut exceptionnellement accorder au Client des délais de paiement. Le Vendeur pourra exiger le paiement de toute somme due à ce titre avant d'expédier les Produits correspondant à toute commande ultérieure.

En cas de défaut de paiement par le Client d'une seule facture à l'échéance convenue ou d'une modalité de paiement, lorsque le Vendeur a accepté des modalités de paiement particulières, toutes les sommes éventuellement dues deviennent immédiatement exigibles.

En cas de retard de paiement, le Vendeur pourra en outre :

- Céder les Produits non expédiés à un autre client ;
- Annuler le Contrat ;
- Appliquer des pénalités de retard exigibles sans mise en demeure préalable calculées sur la base du taux d'intérêt annuel appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10%.
- Exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement d'un montant de 40 € ainsi que les frais réels en cas de frais de recouvrement exposés supérieurs à cette indemnité forfaitaire.

Aucun paiement par compensation n'est autorisé. En outre, le Client ne pourra effectuer une quelconque déduction ou retenue sur les sommes dues au titre du Contrat à quelque titre que ce soit et notamment en cas de réclamation ou de demande concernant les Produits.

5. LIVRAISON – RECEPTION DES PRODUITS

Il est indiqué que le Vendeur ne livre pas de Produits à des adresses situées dans les pays suivants : Cuba, Iran, Libye, Corée du Nord, Soudan et Syrie.

A défaut de mention d'un Incoterm® différent, les Produits sont livrés Ex-Works par un prestataire de transport et un assureur choisi par le Vendeur. Toutefois, le Client peut organiser lui-même la récupération et la livraison des Produits et/ou choisir une police d'assurance spécifique qu'il souhaite, sous réserve d'en informer le Vendeur préalablement. Dans ce cas, le Vendeur pourra facturer des frais de stockage si le Client ne prend pas possession des Produits dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la confirmation par le Vendeur que les Produits sont prêts à être livrés. Le Vendeur n'assume pas la charge des risques dans le cas où le Client a organisé lui-même le transport et la livraison des Produits.

Lorsque le Vendeur assume la charge des risques, le Client est tenu de vérifier l'état apparent des colis lors de la livraison. Tout réserve doit être formulée par écrit par le Client, dans les quatre (4) jours ouvrés de la livraison, dont copie devra être envoyée au plus tard dans les quarante-huit (48) heures suivant le Vendeur, ou le Client directement. Le Client peut organiser la livraison dès la réception, aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces délais et formalités et les sommes à titre de la commande restent dues ou acquises en intégralité.

Pour tout défaut de conformité des Produits qui ne serait visible qu'après ouverture du colis, le Client devra transmettre sa réclamation motivée par écrit au Vendeur, dans un délai de quatre (4) jours ouvrés à compter de la date de livraison.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces délais et formalités.

Le Vendeur se réserve le droit de livrer les Produits en une ou plusieurs fois. Dans ce cas, chaque livraison est considérée comme étant un Contrat distinct, étant entendu que le Vendeur pourra refuser de procéder à une livraison jusqu'au parfait paiement de Produits déjà livrés.

6. DELAI DE LIVRAISON

Les Produits sont proposés sous réserve de disponibilité.

Tout délai de livraison est mentionné à titre indicatif uniquement et ne constitue pas une condition à la vente. Le Vendeur étant lui-même soumis aux délais de livraison de ses fabricants, le délai de livraison indicatif ne constitue pas un engagement contractuel et son extension ne peut justifier de ce fait l'annulation de la Commande, ni ouvrir droit à dommages et intérêts ou pénalités.

La date de livraison s'entend comme la date de mise à disposition au départ des entrepôts du Vendeur situés à Beacon Road, Stone, Staffordshire, ST15 0SA au Royaume-Uni.

7. QUANTITE

Les Produits seront livrés uniquement dans les quantités et selon les multiples figurant dans les grilles tarifaires du Vendeur. Le Vendeur fera ses meilleurs efforts pour fabriquer et expédier la quantité de Produits commandées toutefois chaque Contrat est soumis aux marges de tolérance usuelles.

Dès lors, le Vendeur ne pourra être tenu responsable de tous dommages subis par le Client dû fait de Produits manquants/indisponibles dans l'hypothèse où la quantité livrée se situe dans les marges de tolérances usuelles. Le Client ne pourra sur ce fondement refuser la livraison des Produits.

Dans le cas où le Client subirait un dommage direct du fait d'une indisponibilité des Produits au-dessus des marges de tolérances usuelles, le Vendeur ne pourra être tenu responsable de ces dommages que sous réserve que le Client ait informé le Vendeur du préjudice subi dans les quatre (4) jours suivants la livraison des Produits.

8. CONDITIONNEMENT

Le prix des Produits est réputé couvrir les frais d'un conditionnement standard en vue d'une expédition depuis le Royaume-Uni vers la France sauf accord particulier. Toute demande de conditionnement particulier est facturée en sus.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée pour tout dommage subi par le Client en cas de conditionnement inadéquat déclaré par le Client.

9. REFUS DES PRODUITS

Si le Client refuse ou ne prend pas la livraison des Produits en dehors des cas prévus à l'article 5 ci-dessus, la facture correspondante reste due par le Client.

Dans ce cas, le Vendeur peut, à sa discrétion :

- Résilier le Contrat avec effet immédiat ;
- Détruire ou faire détruire les Produits, et solliciter l'octroi de dommages-intérêts pour le préjudice subi de ce fait ; et/ou
- Réclamer le paiement par le Client de frais pour le stockage des Produits jusqu'à la prochaine tentative de livraison.

Le Vendeur ne sera pas tenu responsable des dommages subis par le Client qui découleraient d'une tentative de livraison manquée ou qui seraient générés entre deux tentatives de livraison.

10. TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert des risques sur les Produits vendus intervient dès leur mise à disposition par le Vendeur au Client ou au transporteur dans les conditions de l'article 5. Si le Vendeur se charge d'un commun accord avec le Client de tout ou partie du transport, celui-ci est effectué au mieux des intérêts du Client sans préjudice de ce qui précède.

11. RESERVE DE PROPRIETE

Les Produits restent la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix étant entendu que le Client en devient responsable dès leur mise à disposition par le Vendeur, conformément à 10 des CGV.

Les Produits restant la propriété du Vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix, le Client devra conserver les Produits en qualité de dépositaire, les entreposer de sorte qu'ils soient à tout moment identifiables comme étant ceux du Vendeur, il est interdit au Client de les revendre, les utiliser ou les transformer avant ledit paiement intégral sauf autorisation préalable expresse du Vendeur. En conséquence, le Client devra souscrire, dès la commande, un contrat d'assurance avec le Vendeur désigné comme bénéficiaire et garantissant les risques de perte, vol ou destruction des Produits. Le Client devra informer le Vendeur immédiatement le Vendeur dans l'éventualité où l'un de ces événements se produirait.

En cas de manquement aux dispositions du Contrat de la part du Client et notamment tout défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le Vendeur peut reprendre les Produits, annuler et revendre les revendre pour solder le compte du Client. Les comptes éventuellement versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des Produits dont aura bénéficié le Client et le Client autorisé expressément le Vendeur à entrer dans ses locaux pour exercer ces droits.

12. GARANTIE ET RETOURS

Le Vendeur garantit la conformité des Produits à leur descriptif. A ce titre, le Vendeur fournit différentes garanties en lien avec les Produits dont le détail est accessible sur le site internet du Vendeur.

La garantie ne s'applique pas à (i) la qualité des Produits ; (ii) leur conditionnement ; (iii) leur adéquation à un besoin particulier du Client ni l'atteinte d'objectifs fixés par le Client; (iv) la conformité des Produits ou des spécifications visées à l'article 15 avec toute la réglementation autre que la réglementation française, autres que celles précisées dans les CGV. Il relève de la responsabilité du Client de déterminer si les Produits sont appropriés pour l'utilisation projetée. Aucune autre garantie n'est consentie aux termes du Contrat.

Par ailleurs, le Client pourra retourner les Produits au Vendeur et bénéficier d'un avoir, pour toutes raisons autres que celles prévues par la garantie, à tout moment dans les quarante-cinq (45) jours à compter de la date de la facture du Vendeur. Le Client qui souhaite retourner les Produits doit le notifier au Vendeur en lui adressant un email à l'adresse covent@coleparmer.com et indiquer son souhait de faire application de la présente clause en précisant le modèle, le numéro de série du Produit et le numéro de la facture pour lequel un avoir est demandé. Aucun retour ne sera possible sans qu'il ait été préalablement autorisé par le Vendeur. Les Produits doivent être retournés à l'adresse du Vendeur, dans leur emballage d'origine, sans avoir été utilisés ni avoir subi quelque modification que ce soit, accompagnés de tous leurs accessoires, avec un certificat de décontamination, le cas échéant, à défaut, le Vendeur pourra refuser le retour.

Dans l'éventualité où le Client a acheté le Produit auprès d'un distributeur agréé par le Vendeur, il devra contacter ce dernier et non le Vendeur.

Tous les retours se font aux frais et aux risques du Client jusqu'à leur réception par le Vendeur dans ses locaux. Le Vendeur refuse expressément de collecter des Produits depuis un aéroport, port ou de payer les droits et frais de stockage éventuels et se réserve le droit de facturer des frais de récupération jusqu'à hauteur de 20% du prix payé pour le(s) Produit(s) retourné(s).

Tout avoir sera établi au nom du Client figurant sur la facture et non à un tiers.

Dans l'hypothèse où les Produits sont retournés pour bénéficier d'une réparation qui n'est pas couverte par la garantie, le Vendeur pourra détruire ou mettre au rebut le Produit dans les six (6) mois à compter de la date du retour, que le Produit soit ou non sous garantie.

13. LIMITATION DE RESPONSABILITE

La responsabilité du Vendeur ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit, tel que notamment toute perte de chance, manque à gagner, de résultat ou d'exploitation ou temps passé. Le montant total des sommes mises à la charge du Vendeur ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre du Produit concerné.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée pour tout dommage subi par le Client ou par un tiers résultant directement ou indirectement du non-respect par le Client de l'une quelconque de ses obligations, d'une négligence, de l'utilisation faite par le Client des Produits notamment à d'autres fins que celles connues, l'utilisation des Produits ne s'effectuant que sous la seule responsabilité du Client.

Aucune disposition du Contrat ne restreint ou limite la responsabilité de l'une ou l'autre des Parties (a) décès ou dommage corporel, (b) responsabilité délictuelle; (c) pour faute lourde ou intentionnelle ou (d) toute autre cas dans lequel la loi exclue la possibilité de limiter la responsabilité.

14. RESILIATION

Sans préjudice de tous dommages-intérêts, le Vendeur pourra résilier le Contrat de plein droit et en cas de mise en demeure préalable dans les cas suivants :

- i. Le Client fait l'objet d'une procédure collective ou vote sa dissolution anticipée (en dehors des hypothèses de restructurations ou de fusions avec des sociétés solvables) ;
- ii. Le Client ne respecte pas les modalités de paiement convenues ;
- iii. Violé les articles 4, 5, 9, 12, 13 et/ou 15 du Contrat.

En cas de résiliation, toutes les sommes dues seront immédiatement exigibles et toutes les commandes en cours de préparation ou de livraison prévues au titre d'autres commandes en cours seront immédiatement annulées sans aucun remboursement possible ; toute somme payable restant acquise au Vendeur.

15. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE ET SPECIFICATIONS

Lorsque le Client communique au Vendeur des instructions spécifiques relatives aux qualités et exigences techniques de fabrication des Produits, il garantit le Vendeur que ces spécifications ne violent aucun droit de propriété intellectuelle et s'engage à indemniser le Vendeur pour tout dommage résultant d'une atteinte du Client à cette garantie.

Le Vendeur ne sera pas responsable du dommage subi par le Client qui découlerait de l'inadéquation des Produits réalisés conformément aux spécifications du Client. Tout conseil technique ou autre que le Vendeur fourni au Client est communiqué de bonne foi et uniquement à titre informatif sans que ce conseil ne puisse engager la responsabilité du Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les spécifications du Client afin de s'assurer que les Produits respectent la réglementation en vigueur sans que cela constitue une obligation pour le Vendeur.

Tous les droits de propriété intellectuelle qui résulteraient de l'exécution du Contrat par le Vendeur appartiennent exclusivement au Vendeur. Le Client indemnise le Vendeur de tout préjudice résultant d'une utilisation non autorisée des droits de propriété intellectuelle du Vendeur.

16. FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra être recherchée si l'exécution de l'une de ses obligations est empêchée ou retardée en raison d'un cas de force majeure telle que définie par le Code de Commerce. La Partie se prévalant de l'exception de force majeure notifiera d'un tel événement de force majeure, par écrit dès que possible à compter de la survenance de cet événement, en précisant la durée possible pendant laquelle l'exécution du Contrat se trouve empêchée ou limitée.

Toutefois, si l'exécution du Contrat se trouve empêchée ou limitée pendant une période continue de trois (3) mois, chaque Partie pourra mettre fin au Contrat immédiatement sur notification écrite adressée à l'autre sans que cette résiliation ouvre droit à des dommages-intérêts.

17. CONTACTS – RECLAMATIONS

Les réclamations, questions, demandes de renseignements concernant le Contrat peuvent être transmises au service client du Vendeur par mail en écrivant au Vendeur l'adresse covent@coleparmer.com ou par téléphone au + 33 1 48 63 78 00. Le service client fera ses meilleurs efforts pour répondre à toute question et trouver une solution à toute réclamation dans les meilleurs délais.

Dans l'éventualité où le service client ne peut traiter la réclamation, le dossier sera traité par un membre de l'équipe de direction du Vendeur.

18. DISPOSITIONS GENERALES

Langue du Contrat

Sauf accord particulier, seule la version française du Contrat a une valeur contractuelle. Toute version rédigée dans une autre langue n'a qu'une valeur informative.

Sous-traitance et transfert

Le Vendeur se réserve la possibilité de confier tout ou partie de ses obligations à un ou plusieurs sous-traitants de son choix et dûment sélectionnés par lui ou de transférer le Contrat ou les droits et obligations qui en découlent à un tiers à sa discrétion. Le Client ne peut céder ou transférer le Contrat à un tiers sans l'autorisation préalable du Vendeur.

Invalidité Partielle

L'interprétation et l'exécution des présentes CGV sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations gardent toute leur force et leur portée.

Non-renonciation - Exception d'inexécution

Aucune tolérance, inaction ou inertie du Vendeur ne pourra être interprétée comme renonciation à ses droits aux termes des CGV. En outre, en cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque de ses obligations, le Vendeur pourra valablement refuser d'exécuter ses prestations sans engager sa responsabilité.

Notification

Toute notification requise ou permise en vertu des présentes doit être faite par écrit et est valablement effectuée par lettre remise en main propre, courrier recommandé avec avis de réception, par fax ou par email à l'adresse qui figure en tête des présentes ou à toute autre adresse qui serait ultérieurement communiquée étant entendu que les notifications par lettre simple, fax ou email sont admises sous réserve que l'expéditeur puisse en établir la réception, cette preuve pouvant notamment résulter d'une réponse du destinataire ou d'un accusé réception de l'envoi. Dans ce cas, la date d'effet faisant courir les délais prévus aux présentes, est la date de cette réponse. La date d'effet en cas de courrier recommandé ou de courrier spécial avec avis de réception est la date de première présentation.

Juridiction compétente - Loi applicable

L'interprétation et l'exécution du Contrat sont régies par la loi française. Tout litige ayant trait au Contrat sera soumis au service client du Vendeur identifié à l'article 17. A défaut d'accord amiable entre les Parties matérialisé par la signature d'un protocole d'accord dans un délai de trente (30) jours suivant la notification par l'une des Parties du litige faisant référence à la présente disposition, le litige devra être soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Bobigny même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Les différents modes de livraison ou de règlement n'apportent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.